

DGER – SD EDC – 20 mars 2015 – Réponses aux questions du SNETAP-FSU

Tableau problèmes de postes, à créer, non remplacés ou remplacés partiellement avec baisse de quotité de contrat – sept.14-janvier 2015

<i>Région</i>	<i>Etablissement</i>	<i>Problème non réglé – décembre 2014</i>	<i>Demande à court terme</i>	<i>Demande d’engagement à moyen terme</i>	<i>Réponses de la DGER</i>
Alsace	EPLEFPA du Bas-Rhin	Sous-dotation de l’exploitation agricole en charge de la préservation du grand hamster (enjeu européen – comptage), sur fond d’activités d’ensemble qui se sont particulièrement accrues depuis une vingtaine d’année à personnel constant...	Message de soutien aux agents qui ont très mal vécu en 2014 d’être violemment mis en, cause sur cette activité de comptage et sans soutien de l’autorité de tutelle...	Création d’un poste de directeur adjoint d’exploitation en regard de cette situation tout à fait particulière (objectifs assignés à l’exploitation et obligation de résultats)	Vis-à-vis du Préfet l’autorité académique a tout fait pour soutenir le lycée. Le nombre de directeurs adjoints est plafonné. Un travail a été confié à l’IEA pour objectiver les priorités.
Aquitaine	LPA Mugron	Manque un poste d’ESC à la dotation		Poste à la dotation pour la rentrée 2015	L’analyse de la situation de la chaire ESC à la rentrée 2015 a permis de mettre un poste d’ajustement.
Auvergne	Lycées de Brioude, Marmillhat et Aurillac	Diminution - sur décision unilatérale du SRFD - des quotités de temps de travail AE faute de dotation suffisante (en regard des salaires non budgétés intégralement au Parlement)	Demande de rétablissement des quotité supprimées : 0,2 AE à Brioude / 0,3 AE à Marmillhat / 0,25 AE à Aurillac)	Pérennisation d’une dotation d’AE en nombre et à hauteur des salaires compensés à 100%	En 2015, pour chaque région : Même nombre de poste d’AE que les années précédentes. 23 400 € par poste d’AE.

	LEGTA Marmillhat	<p>Une collègue (administratif catégorie C) part à la retraite au printemps – or toutes les secrétaires parties jusqu'ici en retraite ces dernières années n'ont pas été remplacées...</p> <p>2 TEPETA vie scolaire partis à la retraite : un poste supprimé, et un transformé en un poste d'agent contractuel.</p>		<p>Demande du maintien et de la parution de ce poste pour la rentrée 2015</p> <p>Demande de rétablissement des 2 postes pour la rentrée 2015</p>	<p>Transformation du poste C en poste B et publication à la NS mobilité générale.</p> <p>Dotation : 3 CPE ET 1 TFR VS</p>
		Infirmière en 1/2 temps thérapeutique qui n'est pas remplacé pour l'autre 1/2 temps.	Demande de remplacement sans délai du mi-temps qui n'est pas actuellement assuré		Nous ne disposons pas des ETP nécessaires (baisse de 50 % des moyens de remplacements des personnels VATLS suite à la déprécarisation 2014 des B et C administratifs). En outre nous avons des difficultés à trouver une infirmière pour un mi temps pour la durée d'un mi temps thérapeutique.
	EPL Rochefort et de Durdat	Agents Contractuels infirmières à 50 % en grande difficulté car le 50 % ne couvre pas le besoin important.	Demande de passage de ces contrats de 50 à 100%	Demande de parution des 2 postes à 100% au mouvement pour la rentrée 2015	La DGER esr consciente que l'affectation de postes d'infirmières dans les établissements est un besoin prioritaire. La région avait déjà créé ces 2 demi-postes à la RS 2014. A la rentrée

					2015, il n'a pas été possible d'augmenter leurs quotités de travail.
	LEGTA Aurillac	Manque un poste d'ESC à la dotation		Poste à la dotation pour la rentrée 2015	L'analyse de la situation de la chaire ESC à la rentrée 2015 ne nous permet pas d'accéder à cette demande.
		Manque un poste en Génie Alimentaire	Demande a minima rétablissement d'un contrat à 70%	Poste à la dotation pour la rentrée 2015	L'analyse de situation de la chaire agroalimentaire à la rentrée 2015 ne nous permet pas d'accéder à cette demande
		Dotation en TFR laboratoire insuffisante (compte tenu du nombre de laboratoires bio, physique, microbiologie, biochimie, GA d'une part et des filières spécifiques de l'établissement STL / STA d'autre part)	Demande que le contrat de la TFR laboratoire soit augmenté de 50 à 70% + 1h de décharge supplémentaire pour les enseignants (en plus des 2h attribuées)	Création à la rentrée 2015 d'un poste de technicien dédié au Hall pour le GA	Nous n'avons pas de disponibilité d'ETP avant la rentrée 2015 pour faire évoluer favorablement la situation. Nous sommes au plafond du nombre d'heures supplémentaires possible sur l'ensemble du programme.
Bourgogne	LEGTA Plombières et LEGTA de Quetigny	Besoin d'un poste d'infirmier ou infirmière à temps plein sur chaque site, et pas partagé		Poste à la dotation pour la rentrée 2015	1 ETP a été attribué à la région sur ce secteur prioritaire. La région a choisi de mettre 0,5 sur le LPA de Champs/Yonne et 0,5 sur le LEGTA de Plombières (public difficile)
	LEGTA de Quetigny	Enseignant en agroéquipement absent depuis la rentrée de	Si le congé maladie se poursuit, demande de recrutement d'un		L'enseignant a repris ses fonctions.

		septembre non remplacé (remplacé partiellement par des vacances, depuis début décembre)	ACER		
	LEGTA de Quetigny	Enseignante documentaliste en arrêt maladie depuis début novembre, non remplacée	Augmenter la quotité de travail du collègue de catégorie B (contrat à 70%), à hauteur de 100%, pour compenser en partie l'absence de l'enseignante.	Recruter un ACER à 100%	La DRAAF mobilisera les moyens mis à sa disposition, ETPT de remplacement et vacances. Elle priorisera en fonction de la situation régionale des besoins de remplacement
	LEGTA Nevers-Cosne	Besoin d'un poste supplémentaire de TFR laboratoire. (filières BTS, en particulier le BTS Gemeau et le BTS Productions Animales, qui engendrent la préparation de Travaux Pratiques particulièrement lourds. Aux filières BTS s'ajoutent 2 classes de secondes et une filière S et STAV comportant des Travaux Pratiques évalués en CCF en chimie et en biologie. La licence professionnelle « traitement des eaux et des déchets » est également utilisatrice du laboratoire + besoins d'intervention sur les deux sites du lycée		Poste à la dotation pour la rentrée 2015	La DRAAF est bien consciente que ce poste TFR labo est une de leur priorité majeure. Dès qu'ils pourront dégager un ETP, la création de ce poste sera proposée lors de prochaines expertises emplois

		E			
	LEGTA Mâcon	Besoin d'un poste entier d'infirmier ou infirmière à temps plein (effectifs en hausse, de plus en plus de besoins car nombre de PAI en hausse, et nombre d'élèves en situation difficile en hausse aussi.)		Poste à la dotation pour la rentrée 2015	La création de postes d'infirmières dans les établissements est une des priorités au niveau régional et national. Malheureusement, les plafonds d'emplois ne permettent pas de les créer dans tous les établissements
	LPA de Charolles	Besoin d'un poste français –histoire-géographie. Pas de poste de titulaire en histoire géographie dans ce LPA ! Il faut tenir compte du volume des horaires non affectés, et rajouter un poste à la dotation, quand bien même les besoins « obligatoires » n'atteignent pas 648h		Poste à la dotation pour la rentrée 2015	L'analyse de la situation de la chaire littéraire à la rentrée 2015 ne nous permet pas d'accéder à cette demande
	LEGTA Fontaines et LPA de Charolles	Besoin d'un poste d'infirmier ou infirmière à temps plein sur chaque site, et pas partagé		Poste à la dotation pour la rentrée 2015	1 ETP a été attribué à la région sur ce secteur prioritaire. La DRAAF a choisi de mettre 0,5 sur le LPA de Champs/Yonne et 0,5 sur le LEGTA de Plombières (public difficile)
	LPA de Charolles	Non reconduction du contrat de remplacement d'une collègue	Si la collègue titulaire ne reprend pas en janvier 2015,		La DRAAF a réglé ce dossier favorablement.

		enseignante, (fin au 11 décembre), alors que la collègue en arrêt n'est pas de retour. Ainsi, si la collègue titulaire ne reprend pas le travail en janvier 2015, la remplaçante aura eu trois semaines d'interruption dans ses contrats (du 11 décembre au 5 janvier)	réembauche de la même collègue remplaçante, avec un contrat prenant effet le 12 décembre 2014, soit au lendemain de la fin du précédent contrat, et englobant les vacances de Noël		
	LEGTA Châteauroux	Poste à temps complet de TFR laboratoire non pourvu depuis plusieurs années et abaissement à la rentrée du contrat de l'agent contractuelle de 70 à 50% de temps de travail (conséquence sur la capacité à assumer la préparation de l'ensemble des TP sur la durée / sur la viabilité du contrat proposé...) – cf. courrier à la DGER en date du 16 octobre 2014	Demande a minima de rétablissement de la quotité de temps de travail à 70%	Parution au mouvement de ce poste à 100% pour la rentrée 2015 (besoins et effectifs maintenus)	Le poste de TFR Labo a bien été publié à la note de service de mobilité générale
	LEGTA Chartres	Poste à temps complet de TFR vie scolaire non pourvu depuis plusieurs années et abaissement à la rentrée du contrat de l'agent contractuel de 70 à	Demande a minima de rétablissement de la quotité de temps de travail à 70%	Parution au mouvement de ce poste à 100% pour la rentrée 2015 (besoins et effectifs maintenus – une classe de seconde Pro NJPF programmée à	Le poste de TFR vie scolaire a bien été publié à la NS de mobilité générale

		50% de temps de travail (conséquence sur la capacité à assumer le suivi de l'ensemble des tâches vie scolaire / sur la viabilité du contrat proposé...)		l'ouverture depuis 2 ans en priorité régionale n°2)	
	LPA Montoire-LPH Blois (41)	Absence anormale de postes d'infirmière à la dotation – en dépit d'élèves internes sur les deux centres		Création d'un poste d'infirmière affecté pour couvrir les 2 LP (cf. poste du même type sur les LP d'Amboise et Chambray)	La création de postes d'infirmières dans les établissements est une des priorités au niveau régional et national en tenant compte bien entendu du plafond d'emplois. Pas possible ni à la rentrée 2014, ni à la rentrée 2015.
	LPA Montoire	Poste d'administratif demeuré vacant suite à la mutation en cours d'année scolaire dernière (1er mars) : remplacement qui a fini par être accordé au cours du premier trimestre mais seulement à hauteur de 50% de temps de travail	Demande d'une augmentation de la quotité du contrat de remplacement de 50 à 100% sans plus de délai	Poste à 100% maintenu ouvert à la dotation et publié au mouvement en vue de le pourvoir	La dotation de l'EPL considérée comme suffisante. C'est pour cette raison que l'on ne le propose ce poste pas à la mobilité des titulaires. En attendant, nous vous confirmons le maintien de l'agent contractuel à hauteur avec une quotité de travail de 70% (+ 20 %).
	LPH Blois	Arrêt maladie de longue durée d'un administratif : remplacement qui a fini par être accordé au cours du premier trimestre mais seulement à hauteur de 50% de temps de travail	Demande d'une augmentation de la quotité du contrat de remplacement de 50 à 100% sans plus de délai	Garantie sur la durée (en regard de l'arrêt de l'agent titulaire) d'un remplacement à 100%	Nous avons remplacé l'agent en CLM à 50% jusqu'au 19 mars 2015 en besoin occasionnel. S'il devait y avoir une prolongation, on prendrait les dispositions nécessaires à

					cette situation
	LEGTA Fondettes	Difficultés importantes au niveau du service vie scolaire (secrétaire administrative / proviseur adjoint) en lien avec un nombre d'élèves et d'étudiants stabilisé en tranche haute (+ 40 par an depuis 2 ans) – sur fond de suppression du poste de TEPETA Vie scolaire il y a 6 ans environ (en lien avec un nombre d'élèves qui avait décru)		Rétablissement d'un poste de TFR Vie scolaire (critères de dotation remplis et besoin avéré au niveau vie scolaire)	Avec 460 élèves et 2 CPE, la dotation actuelle est considérée comme suffisante.
	LEGTA Fondettes	Difficultés importantes au niveau des services administratifs du lycée depuis plus de 4 ans maintenant et persistantes au niveau gestion des personnels et vie scolaire (centaines d'heures supplémentaires non réglées et non récupérables en l'état, arrêts de travail prescrits mais non pris etc...)		Placement d'un poste d'administrative hors dotation (en lien avec la reconnaissance du handicap de l'agent concerné)	Cet établissement est effectivement légèrement sous doté. Cependant nous attendons un départ sur un établissement sur doté pour pouvoir ouvrir un ½ poste de contractuel.

	LEGTA de Bourges	2 départs en retraite à venir au sein de services administratifs déjà très éprouvés : aucune garantie à l'heure actuelle que ces collègues seront remplacés et leurs postes pérennisés...	Demande de remplacement à 100% à mesure que les collègues partiront en retraite	Postes à 100% maintenus ouverts à la dotation et publiés au mouvement en vue de les pourvoir	Nous avons publié 1 poste B vacant, 1 poste C vacant suite à la retraite de madame MOULINO, 1 poste C SV et 1 poste B SV.
Champagne-Ardenne	LEGTA Rethel	Suite mutation TFR documentation (poste à 100%) : <ul style="list-style-type: none"> - remplacement assuré à la rentrée à 50% par un AE !! - puis devant la non pérennité des crédits en question, l'EPL a dû se résoudre à embaucher sur budget... 	Demande de nomination d'un contractuel à 100% sur le poste de TFR documentation	Parution au mouvement de ce poste à 100% pour la rentrée 2015	Il n'est pas prévu de poste TFR documentation dans la dotation de cet établissement
		50h d'AVS non pourvues depuis la rentrée	Déblocage des crédits nécessaires sous peine de contentieux (voire arbitrages bretons)	Provision suffisante pour couvrir l'intégralité des recommandations MDPH	Le budget de l'Etat (programme 143) est intégralement mobilisé sur ce sujet dans la limite des moyens qui lui sont alloués par la représentation nationale.

Haute-Normandie		Aucune heure de DGH allouée pour financer les options facultatives		Rétablissement des heures de DGH nécessaire pour assurer une offre d'options facultatives équivalente sur chacun des lycées (LEGTA d'une part et LPA d'autre part)	Nous ne disposons pas de ces moyens. L'équipe pédagogique doit faire des choix dans la limite de l'enveloppe de DGH qui lui est allouée par l'autorité académique.
		Idem absence de financement pour les sections européennes		Rétablissement des 2 h allouées au fonctionnement des sections facultatives conformément aux textes en vigueur.	Nous ne disposons pas de ces moyens. L'équipe pédagogique doit faire des choix dans la limite de l'enveloppe qui lui est allouée par l'autorité académique. Les sections européennes sont intégralement financées au niveau de chacune des régions, sauf ce qui relève du facultatif.
	EPL 76 site Yvetot	Suite à l'arrêt longue maladie d'une TFR labo, contrat de remplacement établi seulement sur la base de 50% de temps de travail	Demande de rétablissement d'un remplacement à hauteur des besoins, soit une révision de la quotité de travail du contrat de l'agent de 50 à 100%	Remplacement à 100% garanti pour toute la durée du congé longue maladie de l'agent titulaire	C'est un poste ATFR et non poste de TFR. Ce poste est pourvu par un agent contractuel à 70% et paraît à la note de service « mobilité générale ».

Languedoc-Roussillon	Pézenas	Absence de poste d'infirmière		Création d'un poste pour la rentrée 2015	La création de postes d'infirmières dans les établissements est une des priorités au niveau régional et national. Malheureusement, les plafonds d'emplois ne permettent pas de les créer partout.
	Pézenas	Suppression à la rentrée 2013 d'un poste de TFR vie scolaire		Demande de rétablissement d'un poste de TFR vie scolaire pour la rentrée 2015	Il n'existe pas de poste TFR VS dans la dotation de cet établissement.
	Theza	Secrétaire en arrêt de travail non remplacée	Demande de remplacement à 100% sans délai		La secrétaire en CMO a été remplacé par un agent contractuel en besoin occasionnel du 29/09/2014 au 31/03/2015 à 70%.
Midi-Pyrénées	Tous lycées	Volonté de diminution par le SRFD du nombre des AE (de 101,5 à 96,5 ETP), en 2 ans, pour le faire correspondre avec l'enveloppe de crédits		Abondement d'une dotation d'AE en nombre suffisant (a minima la dotation « historique » de 101,5) et à hauteur des salaires compensés à 100%	En 2015, pour chaque région : Même nombre de poste d'AE alloués par la DGER que les années précédentes. 23 400 € par poste d'AE.
	LEGTA Auzeville	Poste vacant TFR VS remplacé à seulement 70%	Contrat à 100%		Pour un recrutement d'un contractuel en besoin permanent d'un ATLS, nous ne pouvons pas dépasser la quotité de travail de 70%

					(Sauf pour les attachés et les infirmières)
		Poste d'adjoint administratif (agence comptable), vacant suite à départ en retraite, remplacé à seulement 50%	Contrat à 100%	Maintien du poste à la dotation. Parution du poste sur la NS mobilité	Ce poste est proposé en priorité à la déprecarisation. Il apparaît aussi à la NS mobilité des titulaires.
		Embauche d'un vacataire en ESC là où le besoin est sup. à 5 h/semaine (HSA « imposées » pour les titulaires). Idem en allemand.	Contrats d'ACEN à 50% en ESC et en allemand		L'analyse de cette chaire sera réétudiée lors de la réunion expertise emplois contractuels en avril
	LEGTA Montauban	Poste TFR Doc : rempla congé longue maladie à seulement 70%	Contrat à 100%		L'agent est en CLD et a été remplacé par un contractuel à 100%
	Tous lycées	Seulement 6 contrats pour compenser vacances de postes et congés maladie, maternité, parental, pour les personnels non enseignants des 18 lycées	Remplacement des personnels absents et attribution de moyens lorsque vacance de poste		C'est le SRFD qui s'occupe des remplacements enseignants sur son BOP régional.
	Tous lycées	HSA : 24 000 h – Refus de créer des postes, recours systématique aux vacances ou HSA.	Transformation des vacataires en ACEN	Création de postes pour diminuer enveloppe des HSA et recours aux vacataires (1 poste de Physique-chimie à Figeac, etc.)	Au niveau national 92 % des besoins en DGH sont couverts par des postes et donc des ETPT. 8 % de la DGH est financée sous la forme d'heures supplémentaires et de vacances.

	LEGTA Figeac	Heures d'EPS non assurées (UNSS,...) : avant, ACEN à 70% ; RS 2014 : poste « temporaire » à 50%	Embauche d'un ACEN	Maintien du poste à 100%	Dotation dans la chaire 2,5 ETP –Déficit de – 66 heures donc pas de besoins supplémentaires à financer via un recrutement.
	7 EPL sur 15	Injonction de faire un « plan de redressement » qui passe par une « réduction de la masse salariale »	Octroi de moyens financiers pour permettre d'assurer les missions de service public et que le service aux usagers ne se dégrade pas.		<p>Le service public de formation initiale scolaire est assuré par l'Etat et par les Régions. Depuis les Lois de Décentralisation c'est le conseil régional qui est compétent sur le financement de l'apprentissage et de la formation professionnelle.</p> <p>Sur le plan financier, les centres constitutifs des EPLEFPA doivent s'adapter pour mettre en adéquation les charges et les produits. Les objectifs suivants sont ainsi réaffirmés pour les différents centres constitutifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'exploitation agricole doit s'inscrire dans la démarche "enseigner à produire autrement" tout en

					<p>conservant les deux sous-objectifs : être performante écologiquement et être performante économiquement (équilibrer au moins la section de fonctionnement) ;</p> <ul style="list-style-type: none">• Le CFA doit avoir une démarche économique pour connaître ses coûts de fonctionnement, ses seuils de rentabilité et mettre en œuvre les formations prévues par la convention quinquennale régionale sans perdre d'argent ;• Le CFPPA, qui œuvre dans le champ concurrentiel, doit diversifier ses prescripteurs pour diminuer sa sensibilité aux commandes de la Région.
--	--	--	--	--	--

Pays de Loire		Aucune heure de DGH allouée pour financer les options facultatives		Rétablissement des heures de DGH nécessaire pour assurer une offre d'options facultatives équivalente sur chacun des lycées (LEGTA d'une part et LPA d'autre part)	Nous ne disposons pas de moyens en DGH pour couvrir des options facultatives. Les équipes pédagogiques doivent faire des choix dans la limite de l'enveloppe de DGH attribuée à la Région
Poitou-Charentes	LEGTA Bourcefranc	Poste d'administratif : poursuite de remplacement de janvier à juin (suite au préavis de grève), mais uniquement à 70%	Demande d'augmentation de la quotité de 70 à 100%	Demande de parution du poste au mouvement	Il s'agit du poste de poste de madame Leuvrey qui a une délégation nationale FO + ASMA nationale et départementale (20 % décharge syndicale + 50 % de décharge ASMA + 30 % non justifié au niveau DGER) Elle est remplacée par un agent contractuel occasionnel à 100% du 01/09/2014 au 30/06/2015. Ce poste ne peut pas être offert aux titulaires
		Poste de prof d'aquaculture contractuel pas transformé en poste titulaire Autre contractuel agri, qui part à la retraite en juin (aquaculture continentale en filière aquaculture et aménagement en STAV). Pour son remplacement, le directeur un demi poste	Faire paraître poste titulaire V Faire paraître ces deux demi postes titulaires V		Dans cette chaire, il y a des échanges entre l'éducation nationale et l'agriculture. L'analyse syndicale locale ne tient pas compte de cette contribution extérieure de DGH.

		aqua et un demi aménagement demandés : ces postes là n'apparaissent pas non plus sur la note de service des titulaires.			
	LPA Niort	Suppression du 1/2 poste d'ESC PLPA en cas de départ de l'agent qui l'occupe		Garantie de maintien de ce demi poste en regard des besoins	Le besoin d'un ½ poste en ESC est bien reconnu. Pas de suppression.
		Suppression des 2 postes de Biologie-Ecologie PLPA SRFD : calculs font apparaître sur les postes de Bio-Eco un excédent de....20 h de DGH (sur 2 fois 648h...), hors heures non affectées, charges de labo et de profs principaux.		Avec en perspective : plus aucun poste de Bio dans un Lycée horticole ! Demande de maintien de ces 2 postes et de parution au mouvement	Les 2 postes en biologie écologie n'ont pas été supprimés.
	LEGTA Angoulême	Administratif en congé longue maladie depuis le 31/08 pour 6 mois non remplacé	Demande de remplacement sans délai		Un recrutement a été fait.
	LPA Thuré	Ouverture BTSA2 aménagement, mais sans attribution de la totalité des moyens nécessaires (uniquement un poste en aménagement ouvert		Demande d'ajustement de la DGH à hauteur des horaires obligatoires prévus au référentiel et des postes en conséquence	La demande de création de poste en aménagement avec l'ouverture de la BTSA2 sera étudiée lors de l'expertise emplois des contractuels.

		rentrée 2014 lors de l'ouverture de la BTSA1)			
	LEGTA Bressuire	Un seul poste PCEA français SV alors que les 2 collègues ont fait une demande principe : ils sont mari et femme ! C'est le poste de l'agent en congé formation qui fait défaut, ce qui en l'occurrence ne justifie rien.	Faire apparaître le second poste SV		Monsieur LEGROS ne nous a pas adressé de DDP.
		Poste d'espagnol proposé à 50%, alors que les heures à effectuer correspondent à un 70% - relèvement à 60%, mais aucune heure supplémentaire n'est prise en charge par le MAAF. Un contrat échange avec le CFPPA a été établi, mais cela reste une fausse solution !	Demande de révision de la situation à l'occasion des expertises emplois en cours – les heures supplémentaires effectuées se devant in fine d'être prises en charge comme il se doit...		La chaire d'Espagnol sera étudiée lors de l'expertise emplois des contractuels.
	LEGTA Surgeres	Le poste directeur de CFPPA n'est pas paru : retraite, poste vacant	Faire paraître le poste Vacant		Un contractuel a été recruté sur ce poste. Pour les postes de direction la règle générale est un CDD de 3 ans sur place.
		Le poste EPS n'est pas paru : le collègue a fait une DDP	Faire paraître le poste SV		Si l'agent obtient une mutation, le poste d'EPS sera étudié lors de l'expertise emplois des contractuels.

		ESC le poste n'est pas paru : arrêt maladie en cascade	Faire paraître le poste SV + Prolongation ACE jusqu'en sept 2015 (2 contrats depuis la rentrée : de septembre à décembre, puis de janvier à mars)		On ne peut pas proposer le poste aux titulaires tant que le titulaire du poste est en congé maladie. La DRAAF s'est occupée de son remplacement et l'on étudiera cette situation lors de l'expertise emplois des contractuels.
Rhône-Alpes	Lycées	Diminution - sur décision unilatérale du SRFD - des quotités de temps de travail AE faute de dotation suffisante (en regard des salaires non budgétés intégralement au Parlement)	Demande de rétablissement des quotités supprimées	Pérennisation d'une dotation d'AE en nombre et à hauteur des salaires compensés à 100%	En 2015, pour chaque région : Même nombre de poste d'AE que les années précédentes. 23 400 € par poste d'AE.
	LPA de Romans	Poste administratif non pourvu au mouvement et non remplacé (conséquences lourdes pour le service rendu et sur la durée sur la santé des collègues administratifs qui	Demande de remplacement sans plus de délai	Parution au mouvement de ce poste à 100% pour la rentrée 2015	Tous les postes sont pourvus par des titulaires, il n'existe aucun poste vacant.

		doivent pallier en plus de leurs propres taches...)			
	Saint Genis Laval	Suppression arbitraire d'un poste de secrétaire		Rétablissement du poste à 100% pour la rentrée 2015.	Il n'y a eu aucune suppression de poste d'administratif sur le programme 143.
	Contamine sur Arve	Suppression arbitraire d'un poste de TFR Vie scolaire		Rétablissement du poste à 100% pour la rentrée 2015.	La DRAAF a choisi de ne pas pourvoir ce poste pour pouvoir créer à plein temps un poste de TFR IBA pour la déprécarisation.
	Valence	Suppression arbitraire d'un poste de TFR Vie scolaire		Rétablissement du poste à 100% pour la rentrée 2015.	Un poste a été créé pour y affecter monsieur BRANCORSINI
	Montravel	Suppression arbitraire d'un poste de TFR Vie scolaire		Rétablissement du poste à 100% pour la rentrée 2015.	Il n'existe pas de poste TFR VS dans la dotation d'objectif de cet établissement, il n'y a qu'un poste de TFR IBA
	La Motte Servoleix	Suppression arbitraire d'un poste de TFR Vie scolaire		Rétablissement du poste à 100% pour la rentrée 2015.	Il n'existe pas de poste de TFR VS dans la dotation d'objectif de cet établissement.